



La section de Créteil vous informe

Mars 2020

NATIONALE

REFORME DES RETRAITES



Depuis plus de deux ans la CFDT a pris part aux concertations organisées dans le cadre de la réforme des retraites. Dans l'objectif de créer un système plus juste et solidaire, mais rien de tout cela est mis en place. Même le Conseil d'Etat a jugé le projet hâtif et ayant des lacunes, c'est le moins que l'on puisse dire !

La réforme n'est en aucun cas la nôtre et la CFDT continue à pousser ses revendications !

- Reconnaître la pénibilité au travail en réintégrant les 4 facteurs de pénibilité qui ont été exclus en 2017 : **charges lourdes, postures pénibles, vibrations et risques chimiques.**
- Un minimum de pension plus élevé pour une carrière complète : 100% du SMIC et non 85%
- Droit à la retraite progressive dès 60 ans pour l'ensemble des travailleurs

- Garantir le maintien des niveaux de pensions au moins aussi élevés qu'actuellement, en revalorisant les rémunérations. Ce qui est loin d'être l'option choisie par le gouvernement

Dans la fonction Publique territoriale, la CFDT revendique que l'on continue de prendre en compte 100% les droits de l'ancien système pour ceux qui auront effectué leur carrière sur cette base.

Pour les personnes ayant effectués une partie de leur carrière dans l'ancien système et une partie dans le nouveau (générations nées entre 1975 et 2004) la progression se fera sur une combinaison entre l'ancienne et la nouvelle règle.

Mais pour garantir le niveau de pension, il faut préserver le pouvoir d'achat sans perte pour les fonctionnaires et renégocier totalement la politique salariale.

Les décisions des dernières années sont particulièrement pénalisantes pour les fonctionnaires et ont contribué à augmenter les écarts avec les salariés du privé.

Le gel du point d'indice, les montants des primes ou la journée de carence ont permis de contenir les dépenses mais sur le dos des fonctionnaires !



Si vous souhaitez + d'info sur la réforme vous pouvez consulter le site : cfdt.fr/portail/actualités/l-avenir-des-retraites.

« PAS DE BEBES A LA CONSIGNE »

La CFDT Interco et la section de Créteil ont soutenu la mobilisation de la journée nationale de la petite enfance mardi 14 janvier.

Depuis plus d'un an, le gouvernement prépare une réforme des modes d'accueil : augmentation du taux d'encadrement, plus d'enfants au m2, taux de remplissage en temps réel, sanctions des assistantes maternelles sur leurs disponibilités,...

C'est le risque d'épuisement du personnel en structure.



Plusieurs syndicats, dont le nôtre, étaient présents ce jour-là !

La mobilisation du printemps 2019 a permis de maintenir le taux d'encadrement et le niveau de qualification mais rien n'est acté !

Le gouvernement doit rendre publique ses décisions.

Suite à la manifestation du 19 janvier et aux différents dossiers sensibles en cours, il y a eu report du décret.

QUOI DE NEUF A CRETEIL ?

Nous faisons le maximum pour être régulièrement présents sur l'ensemble des services de la ville, mairie et services extérieurs afin d'échanger avec vous, et de diffuser de l'information.

Cette fin d'année, et ce malgré les positions prises au nationale, la section CFDT de Créteil a tenu à être présente sur la plupart des mobilisations depuis le début décembre 2019.



C'EST ENSEMBLE QUE NOUS FERONS AVANCER LES CHOSES !

Rappel des aides possible aux agents de la ville et du CCAS de Créteil :

- Gratuité des piscines, venez avec une photo d'identité à la direction administrative du personnel

Aides aux familles :

- Pour la garde de votre enfant de -de 3 ans 2,83€/jour
- Centre de loisirs 5,18€/jour
- Allocation enfant handicapé : 156,38€/mois
- Aide pour un séjour familial en centre ou gîte 7,55€/jour

Vous pouvez vous informer sur l'Intranet >vie de l'agent>guide des avantages sociaux

Section CFDT ville de Créteil

Claire ARNOLD & Dalida FAROUIL

22 rue de Mesly - 1^{er} étage à gauche

Tél : 01 49 80 88 78 / 06 65 34 93 57

Mail : cfdt@ville-creteil.fr